

Cinq îlots strictement réservés aux oiseaux

ENVIRONNEMENT. Comment concilier activités nautiques et biodiversité dans le lagon ? La province Sud a réservé cinq îlots, sur 140 environ, à la reproduction des oiseaux marins, en cette saison estivale.

Sterne de Dougall, huppée, diamant ou encore la très menacée sterne Néréis, mais aussi le fou brun, et le récemment observé Œdicnème. Les espèces d'oiseaux marins ne manquent pas dans le lagon calédonien, surtout durant la période estivale où elles se reproduisent.

Pour leur faciliter la vie, dix-neuf îlots, sur les 140 environ que compte le lagon côté province Sud, sont dans le dispositif de protection des oiseaux marins. « Il faut concilier activités de loisirs et période de reproduction des oiseaux », commente Caroline Groseil, chef du service des gardes nature à la Direction de l'environnement de la province Sud. *En Nouvelle-Calédonie, nous avons une responsabilité à l'échelle de la planète, car nous accueillons un certain nombre d'espèces d'oiseaux marins qui sont en danger. Pour autant, nous ne voulons pas contraindre les Calédoniens.* »

MISE EN DÉFENSE

Le dispositif de défense s'est tout de même étendu cette année avec cinq nouveaux îlots : Contrariété à Poya,



PHOTOS DENV - PROVINCE SUD

Le fou brun est à nouveau observé, ici avec un petit sur l'îlot Koko, alors qu'il n'était plus vu depuis plusieurs années dans le lagon Sud.

Mbé Kouen au large de Païta, ainsi que Ieroue, Pumbo et Vua, dans le Grand Sud. « Ils ne sont pas interdits au public tous en même temps », explique Caroline Groseil. *Nous n'enclenchons le dispositif, via un mât surmonté d'un pavillon*

rouge, uniquement quand une population d'oiseaux a besoin d'être tranquille. Actuellement, en province Sud, seuls cinq îlots sont interdits aux humains : il est interdit de débarquer sur les îlots Koko et Totea dans le lagon Sud, mais aussi Contrariété, l'îlot Goéland au large de Nouméa et N'Digoro, qui se trouve à La Foa. Ces derniers étant des réserves intégrales et fermés toute l'année, il est interdit de s'en approcher à moins de 200 mètres.

CYCLE DE REPRODUCTION

« Ces oiseaux ont la particularité d'être très vulnérables à la perturbation, ils ont la particularité de nicher au sol et un piétinement ou une destruction des œufs est vite arrivé », confie Caroline Groseil. Car toute per-

turbation dans le cycle de reproduction des oiseaux marins le remet totalement en question

« Si les oiseaux sont dérangés, même une seule fois, ils ne pondent pas ou abandonnent leurs nids », assure la chef des gardes nature. *C'est arrivé l'année dernière, trois personnes ont débarqué pendant une journée sur Mbé Kouen, et il n'y a eu aucun poussin...* » Pour autant, la province Sud ne veut pas faire le gendarme : « Notre but n'est pas de distribuer des procès-verbaux, ni de fermer les îlots. » L'été dernier, seulement cinq contraventions ont été données. Si les amendes forfaitaires sont de 15 000 francs, elles peuvent atteindre 90 000 francs en cas de dégâts constatés...

Règles de protection des oiseaux

- Respecter les signalisations.
- Prendre ses distances.
- Ne pas utiliser de feux d'artifice ou de groupe électrogène.
- Ne pas organiser de grosses fêtes.
- Ne toucher ni les oiseaux, ni les œufs.
- Ne pas débarquer les chiens sur les îlots.
- Faire attention où l'on met ses pieds car les oiseaux marins nichent à terre.
- Ne laisser aucun reste d'aliment et ne pas nourrir les moutettes.

M.L.R.



La sterne Néréis, dont la population n'est estimée qu'à une centaine de couples en Calédonie, niche à même le sable.